

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**



CONVOCAATION

Date	13/04/2012
Affichage	13/04/2012

**NOMBRE DES MEMBRES
DU CONSEIL MUNICIPAL**

En Exercice	Présents	Procurations et Absents
33	28	5

THEME : TRAVAUX 1

**OBJET : MAIL PIETONNIER
DES CROS.**

Le **Vendredi 20 avril 2012** à 18 h 30 le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de **M. Gérard FROMM, Maire.**

Etaient Présents : POYAU Aurélie, DAERDEN Francine, MUSSON Pascal, GUIGLI Catherine, DUFOUR Maurice, MARCHELLO Marie, MARCADET Didier, GUERIN Nicole, DJEFFAL Mohamed, JIMENEZ Claude, NICOLOSO Alain, PONSART Marie-Hélène, PROREL Alain, PETELET Renée, PEYTHIEU Eric, CODURI Laetitia, FABRE Mireille, AIGUIER Yvon, JALADE Jacques, DAVANTURE Bruno, RAPANOEL Séverine, SIMOND Stéphane, VALDENNAIRE Catherine, NUSSBAUM Richard, ESCALLIER Karine, ROUBAUD Sabin, SEZANNE Philippe.

Etaient Représentés :

CIRIO Raymond pouvoir à MARCADET Didier.
BRUNET Pascale pouvoir à POYAU Aurélie.
BOVETTO Fanny pouvoir à DJEFFAL Mohamed.
ESTACHY Monique pouvoir à SEZANNE Philippe.
FERRUS Christian pouvoir à ESCALLIER Karine.

Absents-Excusés :

CIRIO Raymond, BRUNET Pascale, BOVETTO Fanny, ESTACHY Monique, FERRUS Christian.

Secrétaire de Séance : DJEFFAL Mohamed.

Rapporteur : Maurice DUFOUR.

Suite à la cession de l'ancienne maison de retraite « Les Mouettes » et la construction de la résidence « L'Orée des pistes », il convient de réaménager un cheminement piétonnier entre le quartier des Cros et la Z.A.C. Chancel.

Le projet établi par les Services Techniques Municipaux prévoit la création d'un mail se raccordant aux voies existantes avec une plateforme de 2.30 mètres de largeur en pente régulière et constante d'environ 10 %, sans escalier ni ressaut.

Ce cheminement sera revêtu d'un tapis d'enrobé afin d'améliorer le confort des usagers et faciliter l'entretien et le déneigement mécanique.

Il est prévu également un maillage des réseaux d'eau et d'électricité et la mise en place de candélabres d'éclairage public.

Le montant des travaux, dont la maîtrise d'œuvre sera assurée par les Services Techniques Municipaux, a été estimé à 83 612 € HT soit 100 000 € TTC.

Le plan de financement proposé est le suivant :

Organisme	Montant subventionnable	%	Montant H.T.
Etat (DETR)	83 612 €	35	29 264 €
Département des Hautes-Alpes	83 612 €	30	25 083 €
Autofinancement ville	83 612 €	35	29 264 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver la réalisation de ce mail piétonnier ;
- D'approuver le plan de financement proposé ;
- De s'engager à faire prendre en charge par la commune le complément de financement dans le cas où les aides attribuées seraient inférieures au montant sollicité ;
- D'autoriser Monsieur le Maire :
 - A solliciter les subventions les plus élevées possibles auprès des instances susceptibles de participer au financement des travaux ;
 - A engager la procédure de consultation des entreprises ;
 - A signer tous les documents, marchés, conventions, nécessaires aux travaux.
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, un adjoint, à signer, au nom et pour le compte de la commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 33

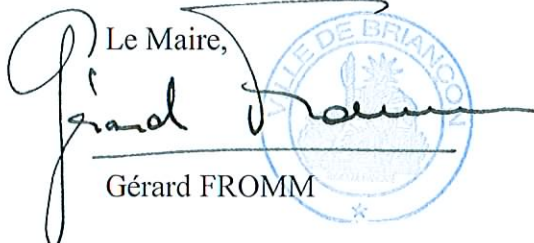
CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

TRANSMIS LE 23 AVR. 2012
PUBLIÉ LE 23 AVR. 2012
NOTIFIÉ LE 24 AVR. 2012

Le Maire,

Gérard FROMM

